



## REGLEMENT INTERIEUR 2025

### Horaires d'ouverture Pension Nac Sevrin

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi de 18H à 20H / Vendredi de 17H à 19H / Samedi de 10H à 13H /Dimanche de 10H à 13H

Lelievre Annabelle et Arnaud

230 Sevrin , 35360 Boisgervilly

Tel : 0631159500

pensionnacsevrin@gmail.com

#### Conditions générales

##### **1- Vaccinations, vermifuges et identifications**

Votre animal (chien, furet) doit obligatoirement être identifié soit par tatouage, soit par puce électronique.

Le certificat d'indentification et le carnet de santé doivent être remis avec l'animal pour la durée du séjour.

Votre animal doit obligatoirement être à jour de ces vaccins

a -Chien : Maladie de Carré, Hépatite de Rhubarb, parvovirose , leptospirose , et la toux de chenil

b -Furet : Maladie de Carré

c -Lapin : VHD et myxomatose

Votre animal doit être vermifugé et traité contre les puces et tiques avant son arrivée

S'il ne l'est pas et afin d'empêcher toute transmission aux autres pensionnaires, l'animal sera systématiquement traité à vos frais.

##### **2- Conditions de refus de votre animal**

Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée d'un animal qui se révèle malade ou agressif. L'animal doit être en bonne santé et indemne de toute maladie contagieuse.

Les femelles en chaleur ou gestantes ne sont pas acceptées à la pension.

Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas admis.

##### **3- Maladie et accident**

En cas de problème de santé de votre animal pendant son séjour, je prendrai immédiatement contact avec le propriétaire pour décider de la conduite à tenir.

Et en cas d'urgence, le propriétaire accepte que son animal soit consulté par mon vétérinaire

( Groupe vétérinaire de Brocéliande , Mr Guennoc Pierrick )

Dans tous les cas, les frais restent à la charge du propriétaire.

Ces frais feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

Je n'assure pas la continuité des traitements médicaux, sauf en cas de visite chez le vétérinaire, et refuse tout animal sortant d'une intervention chirurgicale.

En cas de décès de l'animal. La responsabilité de la pension sera dégagée.

Il pourra être procédé à une autopsie à la demande du client et à ses frais afin de déterminer la cause. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation vous sera délivrée.

##### **4- Contacts**

Chaque propriétaire doit fournir un numéro de téléphone afin de pouvoir être contacté en cas de besoin ou un numéro de téléphone d'un proche si vous êtes à l'étranger.

##### **5- Réservation et règlement**

Les réservations pour les séjours se font par téléphone, par email ou sur place. Elles seront validées à réception du contrat rempli et signé.

Un acompte de 50% vous sera demandé pour tous séjours supérieurs à 3 jours. Cet acompte ne sera pas rendu en cas d'annulation du séjour

Les frais supplémentaires (manque d'aliment, frais vétérinaire) seront facturés en plus de la pension.

Tout animal non repris à la pension après la date de départ prévu dans le contrat, sans nouvelle du propriétaire sera considéré comme abandonné et placé en refuge. Ceci entraînera des poursuites envers les propriétaires.

## **6- Facturation**

Les jours d'entrées et de sorties de l'animal sont facturés comme une journée entière quelle que soit l'heure d'arrivée de l'animal.

**Le solde du séjour doit être réglé à l'arrivée de l'animal.** Je ne prends pas la carte bleue, paiement en espèces ou chèques à l'ordre de Mme Lelièvre Annabelle

Les séjours écourtés sont entièrement dus.

## **7- Alimentation, litière, cage**

Le propriétaire de l'animal prévoit toutes ses affaires pour son bien être : cage, litière, nourriture, biberon d'eau, gamelle, jouets pour l'ensemble du séjour.

En cas de long séjour, (supérieur à 1 semaine), un supplément de 2 EUR / jour vous sera demandé si votre animal ne consomme que du frais.

## **8- Tarif de la pension**

Le propriétaire de l'animal prévoit toutes ses affaires pour son bien être : cage, litière, nourriture, biberon d'eau, gamelle, jouets pour l'ensemble du séjour.

### **Petits rongeurs : hamster / souris / gerbille, rat**

- 7 EUR / jour pour un NAC
- 12 EUR / jour pour 2 NAC dans la même cage
- 14 EUR / jour pour 3 NAC dans la même cage

### **Rongeurs : lapin / furet/ cochon d'inde / chinchilla**

- 9 EUR / jour pour 1 NAC
- 16 EUR / jour pour 2 NAC dans la même cage

### **Oiseau : tout sauf perroquet**

- 6 EUR / jour pour un oiseau
- 10 EUR / jour pour 2 oiseaux dans la même cage
- 12 EUR / jour pour 3 oiseaux dans la même cage

### **Chien**

- 15 EUR / jour

Fait en double exemplaire a Boisgervilly, le .....

Signature du propriétaire,  
Précédée de la mention  
« Lu et approuvée »

Signature de la pension